

AFFAIRE N° 39 - Concours pour les travaux de construction de la Station de Traitement des eaux du Brûlé et d'amélioration du captage et de l'adduction.

M. CADET donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 5 Octobre dernier, M. l'Ingénieur en Chef

des Ponts & Chaussées m'a adressé le dossier relatif à la construction de la station de traitement des eaux du Brûlé, à l'amélioration du captage du Bras-Mahe et à l'adduction entre le captage et la station de traitement et entre celle-ci et le réservoir existant.

La consultation lancée fin 1963 étant demeurée infructueuse, le Chef du Service des Ponts & Chaussées me propose de lancer un concours, ce qui permettrait aux entreprises intéressées de présenter des solutions différentes de celle étudiée par l'Administration. Cette solution du concours avec variantes permettra à la Commission de choisir parmi les types de station proposés. Deux emplacements étant prévus pour l'implantation de cette station, la Commission se prononcera à cet égard après le choix du type de station à réaliser et compte tenu du résultat du concours.

Je dois vous rappeler que le Conseil Municipal a, par sa délibération en date du 31 Mai 1963, approuvée le 20 Juin 1963, adopté à l'unanimité ce projet et en a confié la direction et la surveillance au Service des Ponts et Chaussées.

Je vous propose de retenir la formule du concours qui présente les avantages de faire un choix parmi les différentes solutions techniques proposées.

Je vous rappelle que ces travaux sont financés au moyen de crédits FIDOM (section locale) alloués à la Commune pour l'alimentation en eau de la zone du Brûlé. "

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

décide de lancer un concours pour les travaux de construction de la station de traitement des eaux du Brûlé et d'amélioration du captage et de l'adduction.

X
X X

*Vu et approuvé
St Denis, le 27 Nov/1964
P. le Préfet*

*Le Directeur des Ponts et Chaussées
Signé : J. M. Rousseau*

M. PARIS ayant demandé où en étaient les travaux d'adduction d'eau de St-François et de Montgaillard,

Le MAIRE lui répond que les travaux en question seront terminés d'ici la fin de l'année et que la Commune a été dans l'obligation de faire face au manque d'eau dans les écarts et que deux citernes ont dû même être mises à la disposition de la Commune de Saint-Paul où la population des hauts se trouve complètement privée d'eau depuis quelque temps.

Le Maire pense que la Commune devrait envisager l'acquisition de deux citernes : une pour le ravitaillement en eau des écarts pendant la période sèche et la seconde à utiliser lors des incendies. Elle sollicitera une participation du Département à cette dépense.

Le Maire se propose également, - en appuyant sur la nécessité d'un matériel pour faire face au manque d'eau constaté ces derniers mois, - de renouveler la demande de commande UNINDO qui avait été primitivement rejetée par la Préfecture.